

COMMISSION RÉGIONALE FAFA

PROCÈS-VERBAL N° 2

Réunion du : Mardi 15 janvier 2024 - visioconférence

Présidence : M. Yassine KHELIF

Présent : MM. Pierre ALCOVERRO – Patrick SCALA

Excusé M. Mathieu SAVY

Assiste(nt) à la séance : Mme Florence DERBESY

La C.R. FAFA s'est réunie afin de faire un point sur l'ensemble des dossiers FAFA soumis par les Districts et de procéder à des arbitrages permettant de respecter le montant budgétaire des enveloppes régionales octroyées par la LFA, s'établissant ainsi pour la saison 2023/2024 :

- Enveloppe régionale Transports → 60 000 euros
- Enveloppe régionale Equipements → 363 000 euros
- ◆ Suite à la précédente réunion de la CR FAFA du 24 octobre 2023, les dossiers FAFA Équipements et Transports, ci-après, avaient été validés et soumis à la LFA pour un montant s'élevant à :
 - FAFA Transport → 20 300 €
 - FAFA Équipements → 246 000 €

6203230201	PROVENCE	MAIRIE DE COUDOUX	30 000	2 - Vestiaires
6204230401	GV	MAIRIE DE BEDOIN	30 000	2 - Vestiaires
6201230501	ALPES	MAIRIE LE BRUSQUET	7 300	3 - Eclairage
6202231002	COTE AZUR	MAIRIE DE MOUGINS	14 900	3 - Eclairage
6202230701	COTE AZUR	MAIRIE DE MOUGINS	30 000	8 - Revêtement
6203230704	PROVENCE	MAIRIE LANCON DE PROVENCE	50 000	7 - Création
6201230702	ALPES	MAIRIE DE VALENSOLE	11 800	3 - Eclairage
6205230801	VAR	MAIRIE DE PIERREFEU DU VAR	30 000	2 - Vestiaires
6205230902	VAR	MAIRIE DES ARCS	30 000	2 - Vestiaires
6204230901	GV	MAIRIE DE SUZE LA ROUSSE	3 000	4 - Sécurisation
6203230703	Р	O. ROVENAIN	20 300	Transport
6204231001	GV	MAIRIE DE VIOLES	9 000	3 - Eclairage

♦ La prochaine réunion de la Commission Fédérale du FAFA se réunissant le lundi 5 février 2024, la C.R. FAFA décide de valider et de soumettre à la LFA les dossiers FAFA, ci-dessous, pour un montant total de :

FAFA Transport → 8 000 € FAFA Équipements → 80 000 €

6204230203	GV	MAIRIE DE BAUMES DE VENISE	30 000	2 - Vestiaires
6205231102	VAR	MAIRIE DE ST CYR SUR MER	30 000	2 - Vestiaires
6205231103	VAR	MAIRIE DE HYERES PLAGE	20 000	3 - Eclairage
6205231202	VAR	CLUB FC LAVANDOU BORMES	8 000	Transport

- ♦ Les dossiers suivants restent en attente :
 - Mairie de Coudoux « club House » / 20 000 € → dossier non prioritaire
 - Mairie de la Tour d'Aigues « création » / 50 000 € → dossier reporté. Si ce dossier était soumis ultérieurement, le montant de la subvention demandé à la LFA serait de 37 000 € afin de respecter le montant de l'enveloppe régionale.

Aucun autre dossier n'est enregistré dans l'application Portailbleu FAFA.

♦ Solde des enveloppes régionales au 16.01.2024

d'Aigues).

La CR FAFA indique que les dossiers non subventionnés sur l'enveloppe régionale et les dossiers à venir pourraient être <u>éventuellement</u> présentés après le 30 avril 2024, date de la « nationalisation » des enveloppes régionales <u>si le budget le permet et en fonction des priorisations</u>. Dans le cas contraire, les nouveaux dossiers seront reportés sur la saison 2024/2025.

Le Président de séance M. Yassine KHELIF

Le Secrétaire Patrick SCALA